



## CONTRAT D'ABONNEMENT - organisation -

Avant d'emprunter un outil, un représentant autorisé de chaque organisation membre doit lire et signer ce formulaire. Si le Membre s'inscrit en ligne, le représentant doit lire et signer ce formulaire à sa première visite à la Bibliothèque d'outils La Remise, Coop de solidarité, ci-après « La Remise ». Tous les tarifs mentionnés dans ce document comprennent toutes les taxes applicables.

1. Seules les organisations légalement constituées peuvent être membre de La Remise et se prévaloir son service de prêts d'outils. \_\_\_\_\_
2. Le représentant de l'organisation dûment constituée, signataire du présent contrat, déclare avoir toutes les autorisations nécessaires pour engager, par ce contrat, organisation. \_\_\_\_\_
3. Le représentant s'engage à fournir à La Remise une liste d'un maximum de 10 personnes pouvant emprunter des outils, dans le cadre exclusif des activités de l'organisation membre. Le représentant est responsable de communiquer toute modification à cette liste.
4. Avant de pouvoir emprunter un outil, le Représentant doit :
  - a) remplir le formulaire d'adhésion
  - b) avoir payé sa cotisation et les frais de retard sur toute transaction antérieure s'il y a lieu
5. L'organisation Membre certifie que les personnes qui utiliseront les outils seront capables de les utiliser de façon correcte et sécuritaire. \_\_\_\_\_
6. La Remise garantie qu'au moment de toute location d'outil, celui-ci est remis au membre en bon état de fonctionnement et a fait l'objet d'une inspection depuis la dernière location. \_\_\_\_\_
7. Le Membre est responsable de l'outil tout au long du prêt. \_\_\_\_\_

8. Lors du retour de l'outil, le Membre doit le rapporter dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession, sous réserve de l'usure normal qui pourrait résulter de son utilisation par le Membre. \_\_\_\_\_
9. Tous les outils doivent être retournés propres. \_\_\_\_\_
10. La Remise pourra réclamer des frais de nettoyage de tout outil qui n'est pas retournée dans un état de propreté identique à celui existant lors de la location. \_\_\_\_\_
11. Le Membre ne peut prêter ou louer l'outil à une tierce partie, même s'il s'agit d'un autre membre. \_\_\_\_\_
12. La Remise se réserve le droit de facturer des frais pour certains outils. \_\_\_\_\_
13. À l'exception d'une entente particulière, par écrit, ou d'un avis publié sur le catalogue en ligne de La Remise, tous les outils empruntés doivent être retournés au plus tard sept (7) jours après l'emprunt. \_\_\_\_\_
14. Les outils peuvent seulement être rapportés durant les heures d'ouverture de La Remise. \_\_\_\_\_
15. Si les outils sont retournés après la date fixée, le Membre est responsable de frais de retard de 2\$ par outil manuel, de 10\$ par outil électrique et 40\$ par outils dit « FORMIDABLES » par jour d'ouverture de La Remise jusqu'à ce que l'outil soit retourné. Les outils FORMIDABLES sont identifiés comme tels dans le catalogue en ligne de La Remise, dans la section DESCRIPTION de ces outils. Les outils électriques sont ceux qui doivent être alimentés en électricité pour fonctionner, par batteries ou par raccordement au réseau. Les outils pneumatiques (ex : pistolet à clous) sont considérés comme des outils électriques. Le matériel de raccordement (par exemple les rallonges) n'est pas considéré comme électrique. Les outils manuels sont tous ceux qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre des deux catégories précédemment définies.  
\_\_\_\_\_
16. Le montant maximal de l'amende est le coût de remplacement de l'outil plus un frais administratif de 5\$. La Remise se réserve le droit de remplacer des outils endommagés ou manquants et de tenir le Membre responsable du coût de remplacement incluant 5\$ de frais d'administration. Les amendes doivent être payées en entier avant de pouvoir emprunter d'autres outils. \_\_\_\_\_
17. Le Membre accepte de payer le montant de l'estimation de La Remise quant à la valeur de l'outil perdu ou endommagé, étant entendu que ce montant peut aller jusqu'au coût total de remplacement de l'outil perdu ou endommagé, établi lors de la perte ou de la réalisation des dommages à l'outil. \_\_\_\_\_
18. La Remise se réserve le droit d'utiliser les moyens nécessaires pour récupérer des outils manquants ou des amendes impayées, incluant l'utilisation d'agences de recouvrement et/ou des poursuites légales dont les coûts seront réclamés au Membre fautif, en sus de tout frais de retard et en sus de la valeur de l'outil, le cas échéant.  
\_\_\_\_\_

19. Le membre peut demander un maximum d'un (1) renouvellement de son emprunt en écrivant à l'adresse courriel bibli@laremise.ca ou en appelant à La Remise pendant les heures d'ouverture. \_\_\_\_\_
20. Le renouvellement n'est effectif que lorsque la demande de renouvellement est acceptée, suivant l'avis de renouvellement par courriel, ou lors de l'inscription d'une mention à cet effet, complétée par un bénévole de l'accueil lorsque la demande est faite par téléphone. En l'absence de l'un ou l'autre, le Membre demeure responsable du retour de tout outil emprunté à la date initialement prévue. \_\_\_\_\_
21. Le membre reconnaît que La Remise ne peut être tenue responsable pour les défauts de fabrication ou vices cachés de l'outil ou du matériel emprunté. \_\_\_\_\_
22. Le membre doit immédiatement cesser d'utiliser un outil s'il est non sécuritaire ou défectueux et doit avertir La Remise du problème au retour de l'outil. \_\_\_\_\_
23. La Remise se réserve le droit de refuser le prêt de tout outil à sa discrétion. \_\_\_\_\_
24. La Remise se réserve le droit de modifier les conditions du présent contrat. Le cas échéant, une nouvelle entente sera présentée au Membre qui devra y consentir pour continuer d'utiliser les services de La Remise. Un remboursement des frais d'abonnement, proportionnel au nombre de jours ou de crédits restants au forfait d'abonnement du Membre, serait alors consenti sur demande. \_\_\_\_\_
25. Je confirme que les renseignements que j'ai fournis dans le formulaire d'inscription sont à jour, véridiques et corrects. \_\_\_\_\_
26. Le Membre comprend que ces renseignements peuvent être vérifiés. \_\_\_\_\_
27. Le Membre a lu et je comprends les règlements de La Remise. \_\_\_\_\_
28. Le Membre comprend aussi que si je ne respecte pas ces règles, il pourrait se voir retirer ses droits d'emprunt et pourrait se faire poursuivre. \_\_\_\_\_

En foi de quoi a signé, à Montréal, le \_\_\_\_\_

Signature du représentant: \_\_\_\_\_

Prénom et nom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Numéro d'abonnement (MyTurn ID) : \_\_\_\_\_